
DON BOSCO BADMINTON

TOURNOI VÉTÉRAN & JUNIOR

1-2 NOVEMBRE 2019
DOUBLE ET MIXTE NC-R VETERAN
SIMPLE NC-D9 JUNIOR



PLUS QU'UN TOURNOI...
UNE SAGESSE D'ESPRIT



Don Bosco Badminton Nantes

Tournoi de Double et Mixte Vétérans – Simple Junior

1^{er}-2 Novembre 2019

N° 19.PL.44/xxx/xxx

TABLEAUX

Ce tournoi inter-régional de **double vétérans** et **simple junior** est ouvert aux joueuses et joueurs valides autorisés à la compétition par la FFBaD dans les catégories suivantes :

Vétérans

R4 à P12

Juniors

D9 à P12

Le **vendredi 1^{er} novembre** se dérouleront les tableaux de **mixte vétérans**, de **simple homme et dame junior**.
Le **samedi 2 novembre** se dérouleront les tableaux de **double homme et femme vétérans**.

Les tableaux seront constitués par série, en fonction du nombre d'inscriptions, en privilégiant les poules de 4. Si le nombre de joueurs dans un tableau est insuffisant, le comité d'organisation, avec l'accord du Juge-Arbitre, se réserve le droit de regrouper des tableaux ou de les annuler. A l'inverse si le nombre de joueurs dans un tableau est trop important, une séparation des joueurs pourra être faite en tenant compte du CPPH en date du **23 octobre 2019**.

Convocation **à partir de 8h00** (début des matchs à 8h30). Fin de la journée prévue **au maximum à 19h00**. Tous les tableaux se dérouleront par poules (**2 sortants**), puis par élimination directe.

INFOS PRATIQUES

Juges-arbitres : Bernard Retière le vendredi, Linda Payet le samedi

Lieu : Salle de la Noue de Don Bosco Sport Nantes (7 terrains + 1 terrain d'échauffement) – rue du stade de la Noue 44300 Nantes (quartier de l'Éraudière, près de l'Intermarché)

Restauration : Boissons, salades, sandwiches, pâtisseries, friandises et autres délices seront en vente sur place.

Contact renseignements : Matthias Coustel - 06 79 04 19 95 - tournoidbbn@donboscobadminton.fr

INSCRIPTIONS

La participation est fixée à **13 € pour un tableau** et **17€ pour 2 tableaux** pour les **vétérans** (sont compris les 2€ de taxe tournoi de la FFBaD) et **8€ pour le tableau de simple junior**.

La feuille d'inscription dûment remplie devra parvenir avant le **mercredi 23 octobre 2019**, accompagnée du règlement par **chèque** à l'ordre de « Don Bosco Badminton Nantes », à :

Don Bosco Badminton Nantes
25 chemin de Bonneville
44300 Nantes



Don Bosco Badminton Nantes

Tournoi de Double et Mixte Vétéran – Simple Junior

1^{er}-2 Novembre 2019

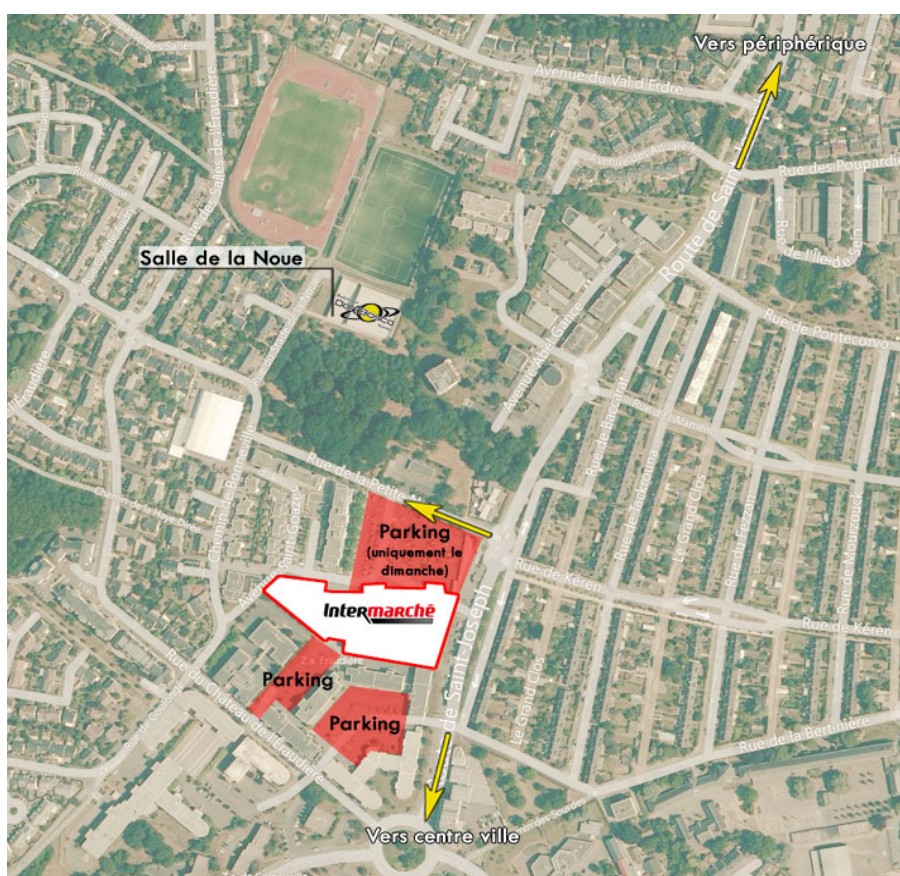
N° 19.PL.44/xxx/xxx

ACCÈS AU GYMNASE

La salle est située dans un quartier résidentiel (quartier de l'Éraudière) et les places à proximité du gymnase sont peu nombreuses. **Merci de vous garer sur les parkings des entreprises situées à proximité de l'Intermarché** (voir plan).

En voiture : Sur le périphérique de Nantes, prendre la sortie 40 (porte de la Beaujoire) direction centre-ville. Continuer tout droit sur la route de Saint-Joseph jusqu'à l'Intermarché.

En transport en commun : Depuis la gare, prendre le tram 1 direction Ranzay. Sortir à l'arrêt Ranzay (terminus). Prendre le Chronobus C6 direction Hermeland, arrêt Keren.



Salle de Don Bosco Sport Nantes

Rue du stade de la Noue

44300 Nantes

Coordonnées GPS : 47.246824 ; -1.535626



RÈGLEMENT PARTICULIER

Don Bosco Badminton Nantes

Tournoi de Double et Mixte Vétéran – Simple Junior

1^{er}-2 Novembre 2019

N° 19.PL.44/xxx/xxx

1. Le tournoi est ouvert aux joueurs valides des Pays de La Loire et aux ligues limitrophes. Il se déroule selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBA. Il est autorisé sous le n° 19.PL.44/xxx/xxx
2. Ce règlement particulier complète ou rappelle les dispositions du RGC.
3. Le Juge Arbitre principal du tournoi est Bernard Retière. Il sera présent le vendredi 01/11/2019. Linda Payet officiera le samedi 02/11/2019. Les décisions du Juge Arbitre sont sans appel. Il est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur ne respectant pas un ou plusieurs points des règlements.
4. Tout participant doit être en règle avec la FFBA, être en possession de sa licence 2019/2020 le jour du tournoi et ne devra pas faire l'objet d'une suspension.
5. Les tableaux de mixte vétéran et simple junior se joueront le **vendredi** 1^{er} novembre 2019, les tableaux de double vétéran le **samedi** 2 novembre 2019.
6. La date limite d'inscription est fixée au 23 octobre 2019 (date de réception). Les droits d'engagements sont de 13 € pour un tableau vétéran, 17€ pour 2 tableaux (sont compris les 2€ de taxe tournoi de la FFBA), 8€ pour le tableau de simple junior. Les inscriptions se font exclusivement par courrier avec un chèque joint à l'ordre du DBBN. Aucune inscription ne sera possible par mail ou par téléphone.
7. La compétition se déroulera en poules, puis en élimination directe. Tous les tableaux seront constitués de poules de minimum 3 joueurs/paires. Dans la mesure du possible, il y aura 2 sortants par poule dans le cas où le nombre de matchs reste en dessous des 8 matchs par jour et par joueur.
8. Les tableaux seront constitués par série dans la mesure du possible. Néanmoins, les organisateurs, en accord avec le JA, se réservent le droit de regrouper, compléter ou modifier ces tableaux en appliquant des regroupements ou séparations basées sur le CPPH à la date du samedi 26 octobre 2019.
9. Une convocation sera adressée par mail au représentant du club indiqué sur la feuille d'inscription quelques jours avant la date du tournoi. Les joueurs ne recevant pas cette convocation devront contacter le comité d'organisation du tournoi.
10. Les horaires des matchs sont donnés à titre indicatif. Tout joueur doit être présent 60 minutes avant son premier match et pointer dès son arrivée. Chaque joueur ayant commencé la compétition pourra ensuite être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match.
11. Les matches de poules et les phases éliminatoires et finale seront en auto arbitrage mais pourront le cas échéant être arbitrés
12. Tout joueur non présent sur le terrain cinq minutes après l'appel de son match est susceptible d'être déclaré forfait par le juge arbitre.
13. Tout joueur désirant s'absenter de la salle devra le signaler au juge arbitre et à la table de marque, sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.
14. Le temps de préparation sera de 3 minutes, ce temps étant décompté à partir du moment où le match est appelé par la table de marque. Pendant ce temps, les volants seront testés, dès l'arrivée des participants sur le terrain. Le temps de repos entre 2 matchs est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés.
15. Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires nécessaires pour son match.
16. Les volants sont à la charge des joueurs. Les volants utilisés en cas de désaccord seront les LiNing Gold pour les classés, et les Yonex Mavis 370 pour les NC. Ces volants seront en vente dans la salle le jour du tournoi.
17. Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains (se référer au document GUI31C2_DP_PubliciteTenue.pdf)
18. Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs appelés pour un match, leurs entraîneurs (2 maximum par équipe), les organisateurs et les officiels. Le service médical pourra être autorisé à accéder aux terrains par le Juge arbitre.
19. Chaque participant inscrit ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort (samedi 26 octobre 2019) devra prévenir le plus tôt possible le club organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition les pièces justificatives à la ligue des Pays de Loire de Badminton (101, Rue Dupetit-Thouars 49000 Angers). Le remboursement des droits d'inscription sera accordé pour un forfait justifié au plus tard la veille du tournoi. Sans justificatif, le licencié s'expose à deux mois de suspension de toute compétition, six mois pour une récurrence, selon la circulaire 3.4 du guide du badminton.
20. Le licencié qui reçoit un carton (noir ou rouge), se voit remettre par le juge-arbitre un formulaire exposant les procédures et sanctions auxquelles il s'est exposé selon le règlement disciplinaire fédéral (voir circulaire 3.3 guide du badminton).
21. L'utilisation de substance et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton). Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopant pour le sport devra le signaler au juge arbitre avant son premier match.
22. Seul le représentant du club est autorisé à poser une réclamation auprès du juge arbitre.
23. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte durant la compétition.
24. Le présent règlement sera affiché dans la salle le jour de la compétition.
25. Toute participation implique l'adoption du présent règlement. Le comité d'organisation remercie par avance tous les participants qui, en observant ce règlement scrupuleusement, apporteront leur contribution à la réussite du tournoi pour la satisfaction de tous.
26. Les personnes qui ne souhaitent pas voir leur image utilisée, pourront formuler une demande écrite à la table de marque. Sans cette démarche, ils renoncent à ce droit.